Travaux publics et Services gouvernementaux

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services maritimes
11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage Gatineau Ouébec

K1A 0S5

Title - Sujet			
Multibeam Bathymetric Sonai	r System		
Solicitation No N° de l'invita	ntion	Date	
F7044-170200/A		2017-04	1-03
Client Reference No N° de r F7044-170200	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de r PW-\$\$ML-043-26280	éférence de SEAG		
File No N° de dossier 043ml.F7044-170200	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2017-05-16			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	n: Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur
Byron, Dan			13ml
Telephone No N° de télépho	one	FAX No	N° de FAX
(819) 956-0691 ()		() -	
	ces, and Construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	res d'imprimerie)
Signature	Date



ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 1.2 1.3	INTRODUCTION	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION LOIS APPLICABLES CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX	4 5 5
	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 4.2 4.2.1 DU PR	ıx 9	9 Г
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	. 10
5.1 5.2 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6,6 6.7 6.8 6.9 6.10	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ÉNONCÉ DES BESOIN CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CONDITIONS DU CONTRAT RESPONSABLES PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	. 10 . 12 . 12 . 13 . 13 . 15 . 16
Annexe Annexe Annexe Annexe Annexe	A - Besoin B - Base de paiement C - Les critères technique D - Notation de l'évaluation E - Méthode de sélection F - Partie 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS G - de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSION	28 29 36 37 39

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur $\,$ - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 besoin;	Renseignements généraux : renferme une description générale du
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
Partie 7	Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les critères techniques, notation de l'évaluation, méthode de sélection, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation

1.2 Sommaire

Fournir à Pêches et Océans Canada (MPO) deux (2) systèmes de sonars bathymétriques multifaisceaux qui seront utilisés par le Service hydrographique du Canada (SHC) pour effectuer les levés hydrographiques et la cartographie des fonds marins.

1.2.1 Le Service hydrographique du Canada (SHC), en collaboration avec la Garde côtière canadienne (GCC), a besoin de deux systèmes sonar bathymétriques multifaisceaux pour cartographier le fond marin. Ces systèmes doivent comprendre une tête de sonar, un processeur sonar, un système de positionnement et d'orientation, un logiciel d'acquisition et d'affichage, un système de déploiement et de récupération, y compris les auxiliaires, des guides, ainsi qu'une garantie, afin de réaliser des levés hydrographiques près des côtes ou dans la zone médiolittorale, dans l'Arctique canadien. Les profondeurs minimale et maximale

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

d'utilisation du matériel sont respectivement de 10 mètres et de 2000 mètres. Le sonar sera employé à des fins opérationnelles pour la réalisation de levés hydrographiques à bord des brise-glaces de la GCC (environ 100 mètres de longueur). Il s'agit de brise-glaces de la classe arctique 4 du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires. Les bâtiments visés par l'installation du matériel sont le NGCC Des Groseilliers et le NGCC Pierre Radisson.

1.2.1.1 Option pour un (1) systèmes de sonars bathymétriques multifaisceaux. En plus de l'exigence 1.2.1 ci-dessous, le Canada pourra se prévaloir de l'option irrévocable d'acheter un maximum d'un (1) canot pneumatique à coque rigide additionnel avec une remorque, selon les mêmes modalités précisées au contrat et aux prix indiqués ci-dessous. L'option peut être exercée à n'importe quel moment dans les 3 ans suivant l'attribution du contrat. Seulement l'autorité contractante peut exercer l'option. L'entrepreneur doit indiquer le prix unitaire ferme du canot pneumatique à coque rigide additionnel, avec remorque, dans le barème A.

Les soumissionnaires doivent fournir un prix ferme pour l'option décrite ci-dessus. La livraison doit être effectuée au GCC Québec101, boul. Champlain, Québec (Québec) G1K 7Y7.

1.2.2 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 043ml. F7044-170200

Id de l'acheteur - Buyer ID 043 ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u>, (2016-04-04) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission 4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 043ml. F7044-170200

Id de l'acheteur - Buyer ID 043 ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Quebec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Conférence des soumissionnaires

Une conférence des soumissionnaires, présidée par l'autorité contractante, se tiendra au (emplacement à déterminer), le 26 avril 2017, à 1:00 PM. Dans le cadre de cette conférence, on examinera la portée du besoin précisé dans la demande de soumissions et on répondra aux questions qui seront posées. On recommande aux soumissionnaires qui ont l'intention de présenter une soumission de participer à la conférence ou d'y envoyer un représentant.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant la conférence pour confirmer leur participation. Ils doivent fournir à l'autorité contractante, par écrit, une liste des personnes qui participeront à la conférence et des questions qu'ils souhaitent y voir abordées au plus tard le 24 avril 2017

Toutes les précisions ou les modifications apportées à la demande de soumissions découlant de la conférence des soumissionnaires doivent être incorporées par une modification de la demande de soumissions. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence pourront quand même présenter une soumission.

2.6 Visite obligatoire des lieux

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au (emplacement à déterminer), le 26 avril, 2017 à 9 :00 hr. Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 24 avril 2017 pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite des lieux obligatoire ou qui n'enverront pas de représentant, et leur soumission sera déclarée non recevable. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

Id de l'acheteur - Buyer ID 043ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

2.7 Accessibilité des plans des navires

Les plans sont accessibles sur demande. Les soumissionnaires doivent envoyer leur demande d'accès aux plans par courriel à <u>dan.byron@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>, en indiquant le numéro de dossier de SPAC F7044-170200 Il incombe aux soumissionnaires de demander les plans suffisamment à l'avance pour s'assurer de les recevoir avant la clôture de l'appel d'offres.

2.8 Livraison

Tout le matériel, y compris tous les renseignements techniques relatifs au *NGCC Des Groseilliers*, doit être livré au plus tard le 20 octobre 2017, à la base de la GCC de Québec.

Tout le matériel, y compris tous les renseignements techniques relatifs au *NGCC Pierre Radisson*, doit être livré au plus tard le 1^{er} mars 2018, à la base de la GCC de Québec.

Adresse de livraison :

CCGS Des Groseilliers, att : Mécanicien en chef GCC base Québec 101, boul. Champlain Québec (Québec) G1K 7Y7

NGCC Pierre Radisson, att : Mécanicien en chef GCC base Québec 101, boul. Champlain Québec (Québec) G1K 7Y7

Le dossier technique, y compris les détails sur les soupapes, doit être livré au responsable technique au plus tard le 22 mai 2017.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 043ml. F7044-170200

Id de l'acheteur - Buyer ID 043 ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier) et 2 copies électroniques sur clé USB.

Section II: Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

File No. - N° du dossier 043ml, F7044-170200

Id de l'acheteur - Buyer ID 043 ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Le soumissionnaire doit indiquer toutes les exigences techniques figurant à l'annexe C, Critères d'évaluation technique

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la feuille de soumission financière décrite à l'annexe «B »

3.1.1 Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « F » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « F » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

CUAA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix - soumission.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Id de l'acheteur - Buyer ID 043 ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les critères techniques obligatoires et les critères techniques cotés sont inclus dans l'annexe C. **Notation de l'évaluation** sont inclus dans l'annexe D/

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la feuille de soumission financière décrite à l'annexe «B »

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0027T</u>, Méthode de sélection – note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

Se reporter à l'annexe **E** – Méthode de sélection

Id de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/program me contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

Id de l'acheteur - Buyer ID 043 m1 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin

6.1.1 Biens facultatifs

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir un (1) système de sonar bathymétrique multifaisceaux., qui est décrits à Annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant **une période de 3 ans apres** l'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Les soumissionnaires doivent fournir un prix ferme pour l'option décrite ci-dessus. La livraison doit être effectuée au GCC Québec101, boul. Champlain, Québec (Québec) G1K 7Y7.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

<u>2030</u> (2016-04-04) Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.2.2 Conditions générales supplémentaires

B1000T (2014-06-26) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. 4001 (2015-04-01) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

File No. - N° du dossier 043ml, F7044-170200

Id de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4 Conditions du contrat

6.4.2 Date de livraison

Tout le matériel, y compris tous les renseignements techniques relatifs au *NGCC Des Groseilliers*, doit être livré au plus tard le 20 octobre 2017, à la base de la GCC de Québec.

Tout le matériel, y compris tous les renseignements techniques relatifs au *NGCC Pierre Radisson*, doit être livré au plus tard le 1^{er} mars 2018, à la base de la GCC de Québec.

Le dossier technique, y compris les détails sur les soupapes, doit être livré au responsable technique au plus tard le 19 mai 2017.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés.

NGCC Des Groseilliers , att : Mécanicien en chef GCC base Quebec 101 Boul Champlain Quebec, Quebec G1K 7Y7

NGCC Pierre Radisson, att : Mécanicien en chef GCC base Quebec 101 Boul Champlain Quebec, Quebec G1K 7Y7

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Dan Byron

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction: System Maritime Adresse: 11 Laurier Street Gatineau, Quebec

K1A 0S5

Téléphone: 819-420-2898

Courriel: dan.byron@tpsgc-pwgsc.gc.ca

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :
Nom : Personne à déterminer Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone : Télécopieur : Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

6,6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes selon *l'annexe* B.

Une retenue de 10 % sera appliquée à la facture pour le matériel, jusqu'à l'acceptation définitive des travaux, à l'étape du réaménagement des bâtiments.

6.6.2 Limitation des dépenses

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.3 Paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

6.7.1 L'entrepreneur doit soumettre les factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 043ml. F7044-170200

Une (1) copie de la facture doit être envoyer à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Un (1) exemplaire doit être envoyé au «Chargé de projet » identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

- **6.7.2** Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les equipment seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :
 - a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
 - b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
 - c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.8.3 Clauses du Guide des CCUA

B7500C ((2006-06-16)	Marchandises exc	édentaires
D9002C	(2007-11-30)	Ensembles incom	plets

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur	€	et les relations
entre les parties seront déterminées par ces lois.		

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $043ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires B1000T (2014-06-26)
- c) les conditions générales 2030 (2016-04-04)
- d) l'Annexe « A », Énoncé des Besoin;
- e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- i) la soumission de l'entrepreneur datée du _____,

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

ld de l'acheteur - Buyer ID $043ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

Systèmes de Sonars Bathymétriques Multifaisceaux qui seront utilisés par le Service hydrographique du Canada (SHC) pour effectuer les levés hydrographiques et la cartographie des fonds marins

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

Id de l'acheteur - Buyer ID 043 ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Fournir à Pêches et Océans Canada (MPO) deux (2) systèmes de sonars bathymétriques multifaisceaux qui seront utilisés par le Service hydrographique du Canada (SHC) pour effectuer les levés hydrographiques et la cartographie des fonds marins. Les brise-glaces sont des navires de cote Arctique CA 4, selon le Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires.

SPÉCIFICATIONS

1.0 Portée:

Le Service hydrographique du Canada (SHC) a besoin d'un système de sonar bathymétrique multifaisceaux comprenant une tête de sonar, une unité de traitement de sonar, un système de positionnement et d'orientation, un logiciel d'acquisition et d'affichage, un système de déploiement et de récupération, y compris les accessoires, les manuels et la garantie, afin de réaliser des travaux de levés hydrographiques côtiers et semi-hauturiers (> 10 – 2 500 m). Le sonar sera utilisé pour réaliser des levés hydrographiques à bord des brise-glaces de la Garde côtière canadienne (environ 100 m de longueur).

1. Conditions générales :

- a. Le système de sonar proposé doit être disponible « sur le marché »
- b. Le sonar multifaisceaux doit être un sonar conçu pour la formation de faisceaux. Les entrepreneurs qui proposent deux systèmes distincts pour respecter ces spécifications ne seront pas retenus pour cette exigence.
- c. Les entrepreneurs qui proposent des systèmes interférométriques ou bathymétriques à vision latérale ne seront pas retenus pour cette exigence.
- d. Le système de déploiement et de récupération doit fonctionner au moyen d'un vérin actionné par vanne de coque approuvée par une société de classification.
- e. L'entrepreneur doit fournir les détails d'ingénierie préliminaires afin de permettre à la GCC d'élaborer la trousse de données techniques pour l'installation au chantier naval.
- f. L'entrepreneur doit assurer les services d'installation définitive et de mise en service, et il doit participer à un essai en mer à bord du ou des navires. La date d'essai en mer est fixée à l'été 2018, sur la côte Est du Canada. Ces essais doivent être menés avant l'acceptation du destinataire et le paiement définitif

2. Description technique:

2.1 Caractéristiques générales du système :

- a. Le système doit avoir une fréquence de fonctionnement qui fonctionne à une profondeur minimale de 10 m et une profondeur maximale de 2 500 m environ.
- b. Le système doit utiliser les impulsions à la fois de modulation de fréquence (MF) et d'onde entretenue (CW).

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 043ml. F7044-170200

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- c. Le système doit fournir des données bathymétriques sur une fauchée d'au moins trois (3) fois la profondeur de l'eau jusqu'à un maximum de 700 mètres et offrir une stabilité en roulis de la fauchée de +/ 65 degrés en conditions d'exploitation représentatives.
- d. Le système doit utiliser les valeurs de vitesse du son à la profondeur de la tête du sonar en temps réel.
- e. Le système doit assurer la focalisation du faisceau de réception.
- f. Le système doit garantir que toutes les composantes maintiennent une cohérence temporelle avec des latences mesurables.
- g. Le système doit fournir des données d'image (intensité de la rétrodiffusion acoustique) du fond océanique. La rétrodiffusion doit être étalonnée; les niveaux de source et les paramètres de gain devraient être enregistrés avec les données.
- h. Le système doit déjà être équipé, ou être évolutif, de manière à enregistrer, de préférence dans un fichier séparé, la rétrodiffusion acoustique de la colonne d'eau (rétrodiffusion volumique).
- i. Les données et les images bathymétriques doivent être fournies dans un format qui peut être facilement importé dans le progiciel CARIS HIPS/SIPS, de préférence au moyen de l'analyseur des données d'importation de CARIS à fonctions complètes.
- j. Le système doit être compatible avec le logiciel d'enregistrement des données Hysweep et QINSy (système intégré de navigation de qualité QPS).
- k. Le système doit accepter et utiliser les correcteurs de mouvement du navire (soit pilonnement, tangage, roulis et cap) d'une centrale inertielle Applanix POS/MV320 et les correcteurs de profil de vitesse du son à partir de capteurs AML. Les corrections qui résultent peuvent être appliquées au moyen du progiciel exclusif du fabricant en temps réel et par post-traitement à l'aide de CARIS HIPS/SIPS. Les corrections de mouvement appliquées dans le logiciel du sonar doivent être signalées dans le flux de données afin d'indiquer quelles corrections particulières ont été faites.
- I. Le système doit avoir la capacité de stabilisation en roulis. Il doit être capable de réaliser un secteur de fauchée de +/- 65 degrés sous un roulis maximum de +/- 5 degrés. Le système doit orienter dynamiquement tous les faisceaux en fonction du roulis mesuré et non éliminer les faisceaux qui roulent en dehors du secteur recherché.
- m. Le système doit être capable de stabiliser en tangage et en lacet à un minimum de tangage et de lacet de +/- 5 degrés.
- n. Le système doit présenter, à l'intérieur de son flux de données, un indicateur de qualité du faisceau qui peut être saisi pendant le post-traitement aux fins de contrôle de la qualité.
- Le système de déploiement et de récupération doit inclure l'ensemble de l'équipement, des ensembles et composants auxiliaires nécessaires pour installer, exploiter, déployer et récupérer la partie immergée du système de sonar.
- p. La vanne de coque doit être actionnée au moyen d'un bloc d'entraînement électro-hydraulique. Tous les câbles et tous les tuyaux qui servent à actionner le dispositif doivent permettre d'installer le bloc d'entraînement à un

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

ld de l'acheteur - Buyer ID 043ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

minimum de cinq (5) mètres du vérin. Les câbles et les panneaux locaux, y compris les disjoncteurs de sécurité, doivent être installés de telle sorte que l'alimentation puisse être acheminée de la source du navire, située à cinq mètres maximum du bloc d'entraînement, lui-même localisé à 10 mètres du vérin.

- q. Le vérin de déploiement doit comprendre un coffre de bord et une baie d'amarrage côté intérieur de la vanne de coque permettant un accès fonctionnel à la partie immergée des transducteurs aux fins de réparation et de remplacement. L'accès aux transducteurs rétractés ne doit être possible uniquement lorsque la vanne de coque est fermée.
- r. Le système de déploiement doit être situé dans un compartiment opérationnel, à bord du navire. La conception proposée doit être autonome et étanche afin de résister à la pression de l'eau. Pour ce faire, des presseétoupes et des boîtes à garniture à l'étanchéité éprouvée doivent être utilisés.
- s. Le système du vérin de déploiement sera installé dans un cofferdam fermé d'environ 1 200 mm x 1 200 mm, partant du côté navire de la vanne jusqu'à la plateforme de 17 pieds ou jusqu'au pont principal, en fonction de la configuration proposée par l'entrepreneur. Ce cofferdam doit être fourni par la GCC.
- t. Les supports pour le vérin et tous les systèmes auxiliaires doivent être fournis par l'entrepreneur.
- L'entrepreneur doit fournir les dessins, les manuels et les rapports techniques de manière à indiquer clairement toutes les interfaces d'entrée/sortie pour le navire et ses systèmes.
- v. L'entrepreneur doit fournir tous les détails d'ingénierie pour permettre à la GCC de produire un document de conception technique qui permet à un chantier naval de procéder à l'installation et à l'intégration à bord des navires existants.
- w. La vanne de coque, la baie d'amarrage, le vérin de déploiement et de récupération et sa structure de soutien doivent être installés :
 - i. entièrement dans un espace dont la hauteur maximale hors tout est de 4 500 mm, comme l'indique la Figure 1 – Croquis de l'emplacement intérieur ci-dessous (nécessite que la vanne soit installée en dégageant 500 mm du bordé du fond, pour réduire la distance de déploiement), ou
 - ii. entièrement dans un espace dont la hauteur maximale hors tout est de 6 500 mm comme l'indique la Figure 2 - Croquis de l'emplacement extérieur ci-dessous (il est à noter que la dimension de 6 500 mm exclut la profondeur sous le plafond de citerne, ce qui accroît la distance de déploiement).

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

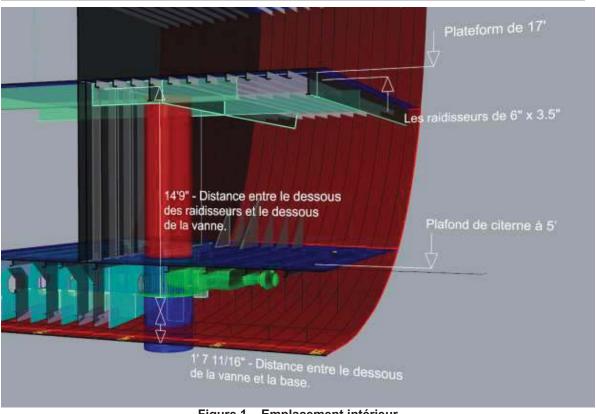


Figure 1 – Emplacement intérieur

File No. - N° du dossier $043ml.\ F7044-170200$

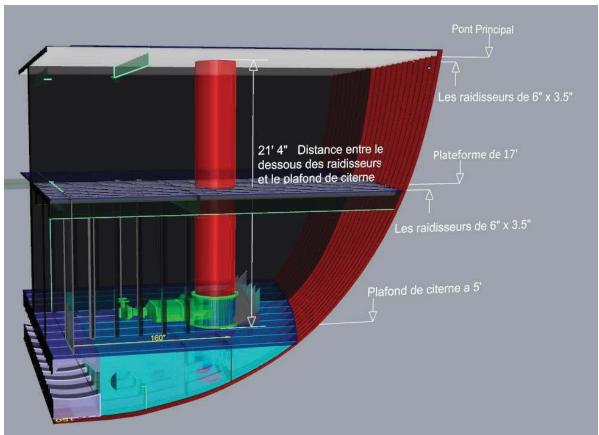


Figure 2 – Emplacement extérieur

2.2 Installation:

- a. La conception du système de déploiement doit être éprouvée.
- b. Le système de sonar doit pouvoir allonger les câbles jusqu'à 50 m afin de faciliter les installations.
- c. Le système doit pouvoir être déployé sans toucher la coque et être récupéré sur le navire avec un vérin escamotable.
- d. Le vérin doit pouvoir être déployé au moyen d'une seule vanne de coque approuvée à cette fin. La taille maximale de la vanne ne doit pas dépasser 46 pouces de diamètre. La vanne doit, au minimum, être conforme aux normes suivantes :
 - i. API 600
 - ii. ASME B16.34
 - iii. ASME B16.34 (spécifications de pression et de température)
 - iv. ASME B16.10 (face à face/bout en bout)
 - v. ASME B16.47 (dimensions de la bride d'extrémité)
 - vi. API 598 (mise à l'essai et inspection)
 - vii. Corps en acier
 - viii. * aucun composant de la vanne quel qu'il soit en fonte ductile *

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 043ml. F7044-170200

Id de l'acheteur - Buyer ID 043 m1 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

e. L'entrepreneur doit fournir une conception éprouvée (donner en exemple des appareils existants) de la configuration et de l'installation proposées du vérin.

- f. L'ensemble du système de déploiement et de récupération, y compris le vérin, les structures de soutien, les interfaces et les commandes, doit être livré avec le sonar dans le cadre de cet approvisionnement.
- g. L'ensemble de la vanne de coque, de l'actionneur, des commandes et des interfaces doit être livré avec cet approvisionnement.
- h. L'entrepreneur doit produire un rapport indiquant la vitesse maximale estimative du relevé, tout en maintenant une couverture intégrale du fond pour plusieurs largeurs/angles de fauchée et pour différentes profondeurs. L'efficacité de l'arrangement et de la solution technique proposés doit déterminer les vitesses maximales de relevé en cas de limites imposées par la conception et par la configuration du vérin.
- i. L'entrepreneur doit fournir les documents décrivant les résultats de tous les tests d'acception en usine menés avant l'expédition.
- j. L'entrepreneur doit fournir les services d'installation du sonar sur place, en même temps que les travaux de radoub nécessaires menés par le chantier naval. Ces services sur place doivent comprendre, au moins, ceux d'un ingénieur de soutien sur le terrain dès le début de l'installation et jusqu'à l'acceptation finale, après les essais de réception en mer.
- k. L'installation de la partie immergée doit être mise à l'essai et vérifiée avant la fin de la mise en cale sèche.
- I. L'entrepreneur doit fournir les services d'une société de relevés et il assume l'entière responsabilité du relevé de coordination du navire, y compris le sonar, les appareils de positionnement et les appareils de mouvement. La responsabilité de la coordination des activités incombe à l'entrepreneur.

2.3 Équipement électronique :

- a. L'électronique du système doit fournir des largeurs de faisceau d'au moins 2ºx2º au nadir, l'espacement transversal augmentant en proportion de l'angle de pointage du faisceau.
- b. La vitesse d'impulsion du sonar doit être choisie par le sonar lui-même en fonction de la profondeur et de la fauchée ou selon la plage d'exploitation réglée du sonar. Le sonar doit permettre le changement manuel du paramètre dans les limites des plages d'exploitation nominales.
- c. Le sonar doit offrir des fonctions automatisées (contrôlées à même le logiciel exclusif du fabricant ou un logiciel tiers) comme la télémétrie automatique, la puissance et le gain, et doit permettre de manipuler manuellement ces réglages au besoin.
- d. Le système doit utiliser le Precise Time Protocol (PTP) IEEE 1588 ou une norme semblable pour maintenir une notion du temps uniforme pour toutes les composantes du système.
- e. Le système doit fonctionner dans des eaux dont la température varie de -2 °C à +30 °C.

2.4 Largeur de la fauchée/espacement des faisceaux :

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

Id de l'acheteur - Buyer ID 043 m1 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- a. Le système doit offrir, dans le logiciel d'acquisition, une fonction de contrôle de la largeur de la fauchée et offrir au moins l'espacement équidistant des faisceaux
- b. Le système doit établir l'espacement des faisceaux en fonction de la largeur du secteur de la fauchée afin que tous les faisceaux soient maintenus

2.5 Logiciels/équipement informatique :

- a. Le système de sonar doit être fourni avec un logiciel pour prendre en charge une interface contrôlée par ordinateur pour l'acquisition et l'affichage de données.
- b. Le système doit être fourni avec le matériel informatique pour faire fonctionner le système.
- c. Le système de sonar doit fournir le moyen de réseauter avec un soussystème informatique et un équipement auxiliaire via un port série/parallèle et une connexion Ethernet.
- d. La base de temps du système (aux fins de synchronisation d'un soussystème informatique et d'un équipement auxiliaire) doit être synchronisée au temps universel coordonné (UTC) au moyen du système mondial de localisation (GPS), soit à 1 impulsion par seconde (1 imp./s).
- e. L'entrepreneur doit offrir au minimum une (1) année d'abonnement aux licences d'utilisation de tous les logiciels nécessaires au fonctionnement et au maintien du système de sonar.

3.0 Soutien technique

- a. L'entrepreneur doit assurer le soutien technique par téléphone ou par courriel dans les 24 heures suivant la demande, 7 jours sur 7, et répondre à des questions techniques courantes.
- b. L'entrepreneur doit fournir tous les manuels du produit au moment de la livraison (format PDF de préférence).
- c. L'entrepreneur doit fournir un ensemble complet de pièces de rechange recommandées pour le sondeur, assorti d'une documentation à l'appui. Le personnel qualifié en électricité et électronique de la GCC doit être en mesure de remplacer ces pièces. L'entrepreneur doit déterminer une approche progressive à ces ensembles, d'une minimum recommandé à un maximum recommandé.
- d. L'entrepreneur doit fournir un ensemble complet de pièces de rechange recommandées pour le système de déploiement et de récupération, assorti d'une documentation à l'appui; il faut que ces pièces puissent être remplacées par du personnel qui ne provient pas du fabricant d'équipement d'origine. Cela doit inclure les pièces de rechange recommandées par le fabricant de vannes et d'actionneurs de commande pour une période d'entretien minimale de 5 ans.
- e. Le fabricant doit garantir la disponibilité des pièces de rechange jusqu'en 2030 (cycle de vie prévu du produit).

4.0 Fourniture de l'équipement auxiliaire

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 043 ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

043ml. F7044-170200

- a. L'entrepreneur doit fournir un système de positionnement et de mouvement Trimble-Applanix POS/MV Oceanmaster.
 - Le système doit fonctionner sur WAAS
 - Le système doit fonctionner sur GLONASS
 - Le système doit fonctionner sur MarineStar assorti d'un abonnement d'un (1) an.
 - Le système doit être fourni avec trois antennes Trimble GA830 ou l'équivalent pour recevoir le signal MarineStar et réduire au minimum ou annuler l'interférence du signal du satellite Iridium.
 - Le système doit être en mesure d'enregistrer les données brutes aux fins de post-traitement.
- b. L'entrepreneur doit fournir un AML Micro-X SV-Exchange pour la mesure de la vitesse du son à la surface.
- c. L'entrepreneur doit fournir un profileur de vitesse du son adapté à la pression à 5 000 mètres de profondeur.
- d. L'entrepreneur doit fournir deux écrans à DÉL, un clavier et une souris.
 L'écran doit répondre aux exigences minimales suivantes (ASUS PB238Q ou équivalent) :
 - i. Moniteur à DÉL
 - ii. 23 po
 - iii. 1 920 x 1 080 pleine résolution HD
 - iv. Technologie TFT: IPS
 - v. Luminosité de l'image projetée : 250 cd/m2
 - vi. Temps de réponse : 6 ms
 - vii. Signal d'entrée : HDMI, DVI-D, VGA, DisplayPort
 - viii. Nombre de couleurs : 16,7 millions de couleurs
 - ix. Certifié Energy STAR
- e. L'entrepreneur doit fournir deux ordinateurs personnels opérationnels répondant aux exigences minimales suivantes (MarineNav, Leviathan 19i ou équivalent approprié):
 - x. Version à monter sur bâti
 - xi. Unité centrale 17 ou mieux
 - xii. 8 Go de mémoire vive
 - xiii. Au minimum 1 To d'espace disponible sur disque dur interne
 - xiv. Une carte graphique pour 4 écrans
 - xv. Ports LAN de 2 gigabits
 - xvi. Ports série
 - xvii. 2 ports USB 3

5.0 Fourniture du système de déploiement et de récupération

- a. L'entrepreneur doit fournir un système de déploiement et de récupération.
 - Le système doit résister à la corrosion.
 - Recouvert d'un enduit de durabilité.
 - Autonome.
 - Rigide.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $043ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

- Maximise la profondeur de déploiement sous la coque.
- Loge à la verticale (tel qu'indiqué ici).
- Loge avec du jeu dans la vanne.
- Alimentation électrique ou électro-hydraulique.
- Puissance disponible de 440/220 V c.a., triphasé.
- Système de câbles guidé.
- L'actionnement du déploiement doit être local avec interruption sur la passerelle.
- L'état du déploiement (haut/ bas/ allumé) est affiché sur place et sur la passerelle.
- Intégrer un accès ou une station d'accueil afin de permettre l'accès à bord à la partie immergée pour la réparation et le remplacement sans la nécessité de mise en cale sèche du navire.
- L'équipement doit être boulonné directement à la vanne de coque.
- Des interrupteurs de fin de course doivent être fournis.

6.0 Fourniture de la vanne de coque

- a. L'entrepreneur doit fournir le système de vanne de coque.
 - Les dimensions maximales de la vanne (mm) ne doivent pas dépasser (L 3 000 x l 1 300 x H 1 000) pour le côté intérieur de l'emplacement à bord. Les contraintes de dimensions extérieures ne sont pas critiques.
 - Actionnement électrique ou électro-hydraulique.
 - Puissance disponible de 440/220 V c.a., triphasé.
 - L'actionnement doit se faire sur le panneau local seulement avec interruption de surpassement sur la passerelle.
 - L'état ouvert/ fermé de la vanne doit être affiché (local et passerelle).
 - Une tubulure traversant la coque avec bride ASME correspondante pour la vanne de coque doit être fournie (épaisseur minimale de 50 mm, acier de nuance « E » de la Lloyd's). Longueur d'au moins 750 mm pour la disposition de l'emplacement intérieur et de 1 500 mm pour la disposition de l'extérieur.
 - Des interrupteurs de fin de course doivent être fournis.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

ld de l'acheteur - Buyer ID $043ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Exigence facultative sur une période de 3 ans :

- 1.0 Un nombre maximal supplémentaire (1) de systèmes de sonar bathymétriques multifaisceaux, respectant les spécifications décrites ci-dessus.
- 2.0 Pour chaque système acheté (y compris les options), programmes d'entretien et de garantie prolongés sur tout le matériel connexe pour une autre période de deux ans.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $043ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Section	Description	(a) Prix pour CCGS Des Groseilliers	(b) Prix pour CCGS Pierre Radisson	(c) Prix pour l'Option	Sous-total (colonnes (a) + (b) + (c)
		(tps Excluded)	(tps Excluded)	(tps Excluded)	(tps Excluded)
2	Technical Description:	,	,	,	,
3	Product Support				
4	Ancillary Equipment Supply				
5	Deployment/Retrieval System Supply				
6	Through Hull Valve Supply				
TOTAL (Prix d'Evaluation)				

Note:

- (1) Le prix d'évaluation sera basé sur les totaux de la colonne (a) + (b) + (c)
- (2) La valeur initiale du contrat sera fondée sur les totaux de la colonne (a) + (b)

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

ANNEXE « C »

LES CRITÈRES TECHNIQUES

B 1.4		Critère
Point	Exigences obligatoires minimales	Obligatoire/ Coté
1	Conditions générales	
а	Le système sonar proposé doit être disponible « sur le marché »	0
b	Le sonar multifaisceaux doit être un sonar conçu pour la formation de faisceaux multiples. Les entrepreneurs qui proposent deux systèmes distincts pour respecter ces spécifications ne seront pas retenus pour cette exigence.	0
С	Les entrepreneurs qui proposent des systèmes interférométriques ou bathymétriques à vision latérale ne seront pas retenus pour cette exigence.	0
d	Le système de déploiement et de récupération doit fonctionner au moyen d'un vérin actionné par vanne de coque approuvée par une société de classification.	0
е	L'entrepreneur doit fournir les détails d'ingénierie préliminaires afin de permettre à la GCC d'élaborer la trousse de données techniques pour l'installation du chantier naval.	0
f	L'entrepreneur doit assurer les services d'installation définitive et de mise en service, et il doit participer à un essai en mer à bord du ou des navires.	0
2	Description technique	
2.1	Caractéristiques du système	
а	Le système doit avoir une fréquence de fonctionnement qui fonctionne à une profondeur minimale de 10 m et une profondeur maximale de 2500 m environ.	0
b	Le système doit utiliser les types d'impulsion à la fois de modulation de fréquence (MF) et d'onde entretenue (CW).	0
С	Le système doit fournir des données bathymétriques sur une fauchée d'au moins trois (3) fois la profondeur de l'eau jusqu'à un maximum de 700 mètres et offrir une stabilité en roulis de la fauchée de +/ - 65 degrés en conditions d'exploitation représentatives.	0
d	Le système doit utiliser les valeurs de vitesse du son à la profondeur de la tête du sonar en temps réel.	0
е	Le système doit assurer la focalisation du faisceau de réception.	0

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

f	Le système doit garantir que toutes les composantes maintiennent une cohérence temporelle avec des latences mesurables.	0
g	Le système doit fournir des données d'image (intensité de la rétrodiffusion acoustique) du fond océanique. Les données de rétrodiffusion doivent être étalonnées; les niveaux de source et paramètres de gain devraient être enregistrés avec les données.	0
h	Le système doit déjà être équipé, ou être évolutif, de manière à enregistrer, de préférence dans un fichier séparé, la rétrodiffusion acoustique de la colonne d'eau (rétrodiffusion volumique).	0
i	Les données et les images bathymétriques doivent être fournies dans un format qui peut être facilement importé dans le progiciel CARIS HIPS/SIPS, de préférence au moyen de l'analyseur des données d'importation de CARIS à fonctions complètes.	0
j	Le système doit être compatible avec le logiciel d'enregistrement des données Hysweep ou QINSy.	0
k	Le système doit accepter et utiliser les correcteurs de mouvement du navire (soit pilonnement, tangage, roulis et cap) d'une centrale inertielle Applanix POS/MV320 et les correcteurs de profil de vitesse du son à partir de capteurs AML.	0
I	Le système doit avoir la capacité de stabilisation en roulis. Il doit être capable de réaliser un secteur de fauchée de +/- 65 degrés sous un roulis maximum de +/- 5 degrés. Le système doit orienter dynamiquement tous les faisceaux en fonction du roulis mesuré et non éliminer les faisceaux qui roulent en dehors du secteur recherché.	0
m	Le système doit être capable de stabiliser en tangage et en lacet à un minimum de tangage et de lacet de +/- 5 degrés.	0
n	Le système doit présenter, à l'intérieur de son flux de données, un indicateur de qualité du faisceau qui peut être saisi pendant le post-traitement aux fins de contrôle de la qualité.	0
0	Le système de déploiement et de récupération doit inclure l'ensemble de l'équipement, des ensembles et composants auxiliaires nécessaires pour installer, exploiter, déployer et récupérer la partie immergée du système de sonar.	0
р	La vanne de coque doit être actionnée au moyen d'un bloc d'entraînement électro-hydraulique.	0

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

q	Le vérin de déploiement doit comprendre un coffre de bord et une baie d'amarrage côté intérieur de la vanne de coque permettant un accès fonctionnel à la partie immergée des transducteurs aux fins de réparation et de remplacement.	0
r	Le système de déploiement doit être autonome avec presse-étoupes et boîtes à garniture dont l'étanchéité est avérée pour les pressions de l'eau.	0
S	Les supports pour le vérin et tous les systèmes auxiliaires doivent être fournis par l'entrepreneur.	0
t	L'entrepreneur doit fournir les dessins, les manuels et les rapports techniques de manière à indiquer clairement toutes les interfaces d'entrée/sortie pour le navire et ses systèmes.	0
u	L'entrepreneur doit fournir tous les détails d'ingénierie pour permettre à la GCC de produire un document de conception technique qui permet à un chantier naval de procéder à l'installation et à l'intégration à bord des navires existants.	0
W	La vanne de coque, la baie d'amarrage, le vérin de déploiement et de récupération et sa structure de soutien doivent être installés :	0
W (i)	- entièrement dans un espace dont la hauteur maximale hors tout est de 4 500 mm, comme l'indique le croquis de l'emplacement intérieur ci-dessous (nécessite que la vanne soit installée en dégageant 500 mm du bordé du fond, pour réduire la distance de déploiement), ou	0
W (ii)	- entièrement dans un espace dont la hauteur maximale hors tout est de 6 500 mm comme l'indique le croquis de l'emplacement extérieur ci-dessous (il est à noter que la dimension de 6 500 mm exclut la profondeur sous le plafond de citerne, ce qui accroît la distance de déploiement).	0
2.2	Installation	
а	L'entrepreneur est responsable de fournir les services d'une entreprise de relevés pour effectuer des relevés de coordination du navire, y compris les activités de coordination avec le chantier naval.	0
2.3	Électronique/logiciel	
а	L'électronique du système doit fournir des largeurs de faisceau d'au moins 2°x2° au nadir, l'espacement transversal augmentant en proportion de l'angle de pointage du faisceau.	O + C

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

b	La vitesse d'impulsion du sonar doit être choisie par le sonar lui-même en fonction de la profondeur et de la fauchée ou selon la plage d'exploitation réglée du sonar. Le sonar doit permettre le changement manuel du paramètre dans les limites des plages d'exploitation nominales.	0
С	Le sonar doit offrir des fonctions automatisées (contrôlées à même le logiciel exclusif du fabricant ou un logiciel tiers) comme la télémétrie automatique, la puissance et le gain, et doit permettre de manipuler manuellement ces réglages au besoin.	0
d	Le système doit utiliser le Precise Time Protocol (PTP) IEEE 1588 ou une norme semblable pour maintenir une notion du temps uniforme pour toutes les composantes du système.	0
е	Le système doit fonctionner dans des eaux dont la température est de -2 °C à +30 °C.	0
f	Le système doit offrir, dans le logiciel d'acquisition, une fonction de contrôle de la largeur de la fauchée et offrir au moins l'espacement équidistant des faisceaux	0
g	Le système doit établir l'espacement des faisceaux en fonction de la largeur du secteur de la fauchée afin que tous les faisceaux soient maintenus	0
h	Le système doit être accompagné d'un logiciel pour soutenir une interface contrôlée par ordinateur en vue de l'acquisition et de l'affichage des données.	0
i	Le système doit être fourni avec le matériel informatique pour faire fonctionner le système.	0
j	Le système de sonar doit fournir le moyen de réseauter avec un sous-système ordinateur et un équipement auxiliaire au moyen d'un port série/parallèle et d'une connexion Ethernet.	0
k	La base de temps du système (aux fins de synchronisation d'un sous-système informatique et d'un équipement auxiliaire) doit être synchronisée au temps universel coordonné (UTC) au moyen du système mondial de localisation (GPS), soit à 1 impulsion par seconde (1 imp./s).	0
I	L'entrepreneur doit offrir au minimum une (1) année d'abonnement aux licences d'utilisation de tous les logiciels nécessaires au fonctionnement et au maintien du système de sonar.	0
3	Soutien technique	
а	L'entrepreneur doit assurer le soutien technique par téléphone ou par courriel dans les 24 heures suivant la demande, 7 jours sur 7, et répondre à des questions techniques courantes.	0

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

b	L'entrepreneur doit fournir tous les manuels du produit au moment de la livraison (format PDF de préférence).	0
С	L'entrepreneur doit fournir un ensemble complet de pièces de rechange recommandées pour le sondeur, assorti d'une documentation à l'appui. Le personnel qualifié en électricité et électronique de la GCC doit être en mesure de remplacer ces pièces.	0
d	L'entrepreneur doit fournir un ensemble complet de pièces de rechange recommandées pour le système de déploiement et de récupération, assorti d'une documentation à l'appui; il faut que ces pièces puissent être remplacées par du personnel qui ne provient pas du fabricant d'équipement d'origine. Cela doit inclure les pièces de rechange recommandées par le fabricant de vannes et d'actionneurs de commande pour une période d'entretien minimale de 5 ans.	0
е	e. Le fabricant doit garantir la disponibilité des pièces de rechange jusqu'en 2030 (cycle de vie prévu du produit).	0
4	Fourniture de l'équipement auxiliaire	
- (1)	L'entrepreneur doit fournir un système de	
a (i)	positionnement et de mouvement Trimble-Applanix POS/MV Oceanmaster.	0
a (i) a (ii)	1:	0
.,	POS/MV Oceanmaster.	-
a (ii)	POS/MV Oceanmaster. Le système doit fonctionner sur WAAS	0
a (ii) a (iii)	POS/MV Oceanmaster. Le système doit fonctionner sur WAAS Le système doit fonctionner sur GLONASS Le système doit fonctionner sur MarineStar assorti d'un	0
a (ii) a (iii) a (iv)	POS/MV Oceanmaster. Le système doit fonctionner sur WAAS Le système doit fonctionner sur GLONASS Le système doit fonctionner sur MarineStar assorti d'un abonnement d'un (1) an. Le système doit être fourni avec trois antennes Trimble GA830 ou l'équivalent pour recevoir le signal MarineStar et réduire au minimum ou annuler l'interférence du signal du satellite Iridium. Le système doit être en mesure d'enregistrer les données brutes aux fins de post-traitement	0 0
a (ii) a (iii) a (iv) a (v)	POS/MV Oceanmaster. Le système doit fonctionner sur WAAS Le système doit fonctionner sur GLONASS Le système doit fonctionner sur MarineStar assorti d'un abonnement d'un (1) an. Le système doit être fourni avec trois antennes Trimble GA830 ou l'équivalent pour recevoir le signal MarineStar et réduire au minimum ou annuler l'interférence du signal du satellite Iridium. Le système doit être en mesure d'enregistrer les	0 0 0
a (ii) a (iii) a (iv) a (v)	POS/MV Oceanmaster. Le système doit fonctionner sur WAAS Le système doit fonctionner sur GLONASS Le système doit fonctionner sur MarineStar assorti d'un abonnement d'un (1) an. Le système doit être fourni avec trois antennes Trimble GA830 ou l'équivalent pour recevoir le signal MarineStar et réduire au minimum ou annuler l'interférence du signal du satellite Iridium. Le système doit être en mesure d'enregistrer les données brutes aux fins de post-traitement L'entrepreneur doit fournir un AML Micro-X SV- Exchange pour la mesure de la vitesse du son à la	0 0 0

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

е	L'entrepreneur doit fournir un ordinateur muni du système d'exploitation conformément aux exigences minimales suivantes :	0
5	Fourniture du système de déploiement et de récupération	
а	L'entrepreneur doit fournir un système de déploiement et de récupération de conception éprouvée	O + C
b	Le système doit résister à la corrosion.	0
С	Recouvert d'un enduit de durabilité	0
d	Autonome	0
е	Rigide	0
f	Maximise la profondeur de déploiement sous la coque (AU MINIMUM 500 MM)	O + C
g	Logeable à la verticale (intérieur ou hors bord)	O + C
h	Loge avec du jeu dans la vanne	0
i	Alimentation électrique ou électro-hydraulique	0
j	Puissance disponible de 440/220 V c.a., triphasé	0
k	Système de câbles guidé	0
1	L'actionnement du déploiement doit se faire sur place avec interruption à partir de la passerelle	0
m	L'état du déploiement (haut/ bas/ allumé) est affiché sur place et sur la passerelle	0
n	Intégrer un accès ou une station d'accueil afin de permettre l'accès à bord à la partie immergée pour la réparation et le remplacement sans la nécessité de mise en cale sèche du navire.	0
0	L'équipement doit être boulonné directement à la vanne de coque.	0
р	Des interrupteurs de fin de course doivent être fournis.	0
6	Fourniture de la vanne de coque	
а	L'entrepreneur doit fournir le système de vanne de coque	0
b	Les dimensions maximales de la vanne (mm) ne doivent pas dépasser (L x I x H) (3000 x 1300 x 1000) pour le côté intérieur de l'emplacement à bord. Les contraintes de dimensions extérieures ne sont pas critiques	O + C
С	Actionnement électrique ou électro-hydraulique.	0
d	Puissance disponible de 440/220 V c.a., triphasé	0
	•	

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

е	L'actionnement doit se faire sur le panneau local seulement avec interruption de surpassement sur la passerelle.	0
f	L'état ouvert/ fermé de la vanne doit être affiché (local et passerelle)	0
g	Une tubulure traversant la coque avec bride ASME correspondante pour la vanne de coque doit être fournie. (épaisseur minimale de 50 mm, acier de nuance « E » de la Lloyd's). Longueur d'au moins 750 mm pour la disposition de l'emplacement intérieur et de 1500 mm pour la disposition de l'extérieur.	0
h	Des interrupteurs de fin de course doivent être fournis.	0
7	Exigence facultative sur une période de 3 ans :	
а	Un nombre maximal supplémentaire (1) de systèmes de sonar bathymétriques multifaisceaux, respectant les spécifications décrites ci-dessus.	0
b	Pour chaque système acheté (y compris les options), programmes d'entretien et de garantie prolongés sur tout le matériel connexe pour une autre période de deux ans.	0

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

043ml. F7044-170200

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » Notation de l'évaluation

Importance	Répercussions sur la coque	Points	Facteurs de pondération	Le plus élevé sur le plan technique	Le plus bas sur le plan technique
5	Dimensions de la vanne (Critère d'évaluation technique 6b)		5		
	<38	5		25	
	38 - 40	4			
	40 - 42	3			
	42 - 44	2			10
	44 - 46	1			
	Répercussions sur le sondage (Critère d'évaluation technique 5g)				
3	Emplacement		7.5		
	À l'intérieur (obligatoire si aucun projet au-dessus de la plateforme de 17 pi)	2		15	
	À l'extérieur (obligatoire si aucun projet au-dessus du pont principal)	1			7.5
2	Profondeur du déploiement en dessous de la référence (Critère d'évaluation technique 5f)		2		
	> 0,99 m	5		10	
	0,8 - 0,9	4			
	0,7 - 0,8	3			
	0,6 - 0,7	2			
	0,5 - 0,6	1			2
4	Système de déploiement (Critère d'évaluation technique 5a)		7		
	Conception éprouvée et disposition	3		21	
	Modification à la conception éprouvée (résistance et dimensions seulement)	2			
	Modélisés à partir de la conception éprouvée (résistance, dimensions et composants reconfigurés)	1			7
1	Rendement du sondeur (Critère d'évaluation technique 2.3a)		2		
	1 x 1	4		8	
	1 x 2	3			
	1,5 x 1,5	2			
	2 x 2	1			2

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier $043ml.\ F7044-170200$

ANNEXE « E » Méthode de sélection

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- 2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (choisir « a) ou b) ou c) » OU « a) ou b) ou c) et d) ») seront déclarées non recevables.
- 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 50% sera accordée au mérite technique et une proportion de 50 % sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 50 %
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 50 %
- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 50/50 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 79, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

ld de l'acheteur - Buyer ID 043ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (50%) et du prix (50%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note tec	hnique globale	70/79	71/79	68/79
Note tech	inique giobale	10/19	11119	00/19
Prix éval	ué de la soumission	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	70/79 x 50 = 44.30	71/79 x 50 = 44.94	68/79 x 50 = 43.04
Oulouis	Note pour le prix	45/55 x 50 = 40.91	45/50 x 50 = 45.00	45/45 x 50 = 50.00
Note combinée		85.21	89.94	93.04
Évaluation globale		3 ^e	2 ^e	1 er

 $\,$ N° de l'invitation - Solicitation No. $\,F7044-170200/A\,$ N° de réf. du client - Client Ref. No. $\,F7044-170200\,$

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 043ml. F7044-170200

ANNEXE « F » PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumiss suivants :	ionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
	 () Carte d'achat VISA; () Carte d'achat MasterCard; () Dépôt direct (national et international); () Échange de données informatisées (EDI); () Virement télégraphique (international seulement); () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $043\,ml$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier $043ml.\ F7044-170200$

ANNEXE « G »

de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.</u>
Date : (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]
Compléter à la fois A et B.
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
() A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
() A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un <u>employeur sous réglementation fédérale</u> , en vertu de la <u>Loi sur l'équité en matière d'emploi</u> .
() A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
 () A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi</u> valide et en vigueur avec EDSC – Travail. OU
 () A5.2. Le soumissionnaire a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière</u> <u>d'emploi (LAB1168)</u> à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.
B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.
ou

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 043ml, F7044-170200

ld de l'acheteur - Buyer ID $043ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

() B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)